



AP Conseils-Groupe JAM accompagne les talents individuels

Vous avez du talent :

- Vous êtes un expert dans le domaine des prestations intellectuelles ou artistiques.
Conseil en stratégie, marketing, communication, publicité, finance, ressources humaines, coaching, production, logistique, achats, formation avec ou sans TVA, traduction, informatique, télécommunications, la mode et la création artistique, stylisme, spectacle, audiovisuel, ingénierie BTP...
- Vous voulez tirer le meilleur parti de vos talents en développant votre propre activité.

AP Conseils-Groupe JAM vous offre :

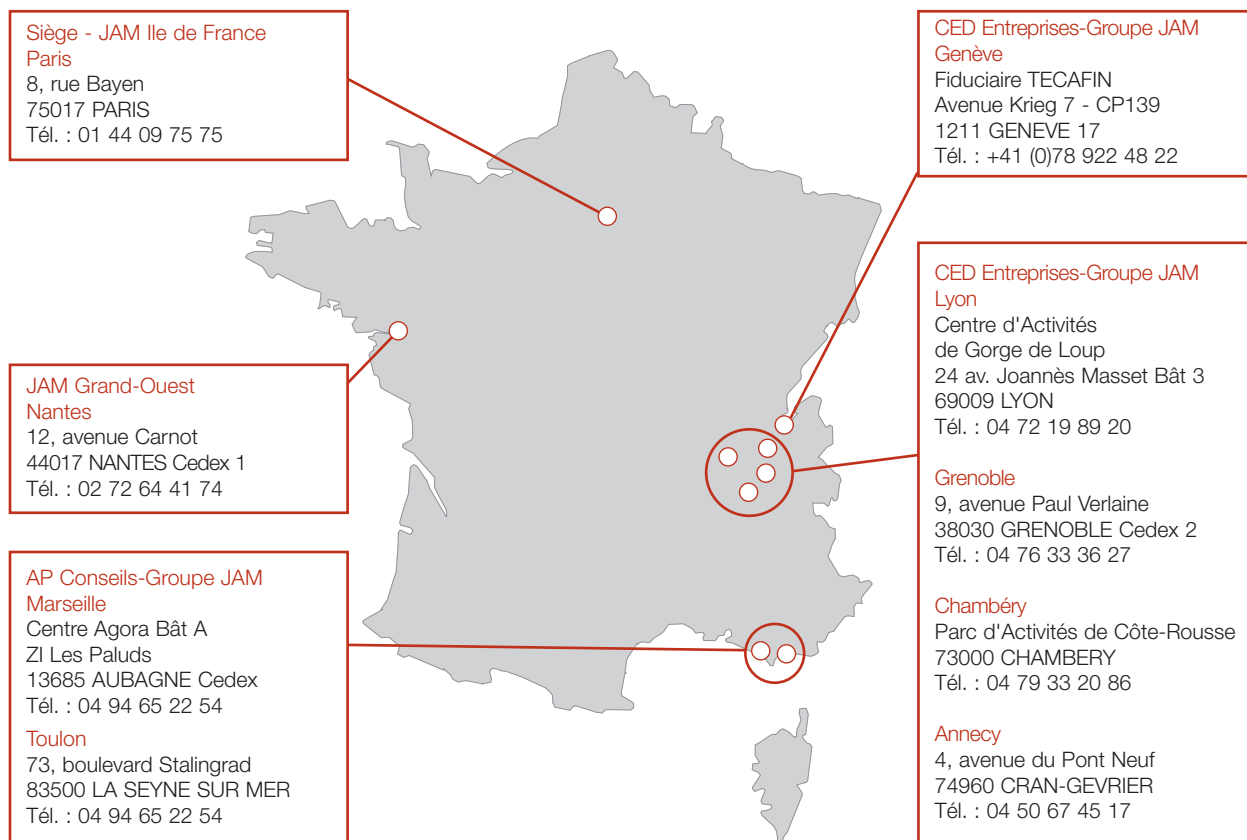
1. La possibilité d'**évoluer en tant que salarié** (Portage Salarial) **ou en indépendant** (Entreprise Individuelle, Auto-Entrepreneur, EURL, SARL, SASU) : AP Conseils-Groupe JAM gère pour vous tous les aspects administratifs et juridiques pour vous permettre de **vous concentrer sur la réalisation et le développement de votre activité**.
2. **Un accompagnement personnalisé** pour booster votre activité au démarrage et un cursus de formation adapté à votre demande pour continuer à vous développer.
3. **Une optimisation de vos revenus** et un environnement sûr pour sécuriser et développer votre parcours professionnel.

Les 7 garanties AP Conseils-Groupe JAM

1. La garantie des prix les plus bas (entre 5% et 3.5% formule de base, sans seuil minimum d'honoraires)
2. La garantie d'un grand professionnalisme (création en 1991)
3. La garantie d'un service de qualité (réactivité, interlocuteur unique)
4. La garantie de la simplicité (tout est fait pour faciliter votre quotidien)
5. Les garanties sociales (Comité d'Entreprise, accords d'entreprise, cursus de formation et de développement professionnel, nombreuses actions de soutien pour sécuriser le parcours du professionnel autonome)
6. La garantie financière (caution financière de plus de 500 K€)
7. La garantie de syndicats professionnels reconnus (SNEPS - signataire du 1^{er} accord sectoriel de branche, en novembre 2007, FeNPS, CICF-Management).

Le Groupe JAM, votre partenaire de proximité

- 16 filiales spécialisées par métier, dont deux organismes de formation (avec ou sans TVA)
- 7 implantations régionales



Témoignage



Hélène Albertini,
coach
en portage depuis
4 ans au sein du
Groupe JAM

Pourquoi recourir au portage salarial pour votre activité de consultante ?

Au départ, un indépendant n'a que deux richesses : son savoir-faire... et son temps ! Je voulais pouvoir me concentrer sur mon activité, mes clients sans m'épuiser à gérer une structure. En plus, un coach peut avoir de nombreux clients à facturer... Avec le Groupe JAM, je ne passe que 30 minutes par mois sur mon relevé d'activité, mon gestionnaire Groupe JAM s'occupe du reste.

Pourquoi avoir choisi le Groupe JAM comme partenaire ?

J'ai trouvé une équipe très humaine, impliquée et très fiable sur ses engagements. Très en pointe sur le consulting, ils me conseillent utilement, par exemple sur les prix de mes prestations. Chez eux, j'ai pu louer à un prix très attractif les bureaux

indispensables pour recevoir mes clients.

Pour me rassurer le dirigeant m'a même ouvert ses comptes. C'est important d'être accompagné par un partenaire solide.

D'autres initiatives du Groupe JAM vous ont-elles convaincue ?

Oui. Le Groupe JAM est très actif sur les formations. J'ai pu progresser sur des sujets spécifiques de mon métier, en bénéficiant des financements liés au plan de formation.

Et puis, le Groupe JAM anime avec beaucoup de dynamisme sa communauté de consultants. Cela nous permet de rompre notre isolement, d'échanger nos expériences en réseau, par exemple à l'occasion des Universités JAM qui se tiennent chaque année. Chez le Groupe JAM, je me sens un peu chez moi.